

Annexe 2

L'ESSENTIEL POUR LES PROFESSIONNELLS DE L'ACCOMPAGNEMENT

EN TERMES DE PRÉVENTION....

- Appréhender la personne dans sa globalité (connaissance des éléments de son histoire de vie qu'elle souhaite partager, de son environnement, de ses goûts et de ses habitudes de vie, etc.) afin de lui proposer une aide personnalisée.
- Coordonner son intervention, en accord avec la personne, avec le(s) aidants présents auprès de la personne.
- Encourager la personne à mobiliser ses potentialités afin de stimuler et préserver son autonomie.
- Veiller à ce que la personne entretienne ses liens amicaux, familiaux et sociaux, et ainsi lutter contre l'isolement social et affectif.
- Veiller aux changements importants dans la vie de la personne et observer les effets produits : quelles conséquences sur son quotidien, sa santé physique ou encore sa santé psychique ?
- Contribuer à ce que les différents intervenants auprès de la personne soient informés des informations principales et remplir pour cela avec soin les outils de liaison (cahier de liaison, dossier du résident, etc.).
- S'informer du rôle des autres structures, personnes ou dispositifs ressources dans le secteur gériatrique et dans celui de la santé mentale ; autant de professionnels en mesure de prendre le relais de la prise en charge de la souffrance psychique de la personne.

EN TERMES DE REPÉRAGE...

- Repérer les signes caractéristiques de la souffrance psychique (expressions verbales et non verbales, changement d'attitude, manifestations de tristesse...) pour la personne mais aussi pour le(s) aidant(s).
- Échanger avec la personne sur les causes possibles de cet état et prendre le temps de l'écoute de ce qu'elle peut (veut) exprimer. Recueillir à cette occasion son consentement pour un éventuel partage d'informations la concernant (en interne avec le reste de l'équipe et/ou avec les responsables du service ou de l'établissement notamment).
- Faire part précocement de ses observations au reste de l'équipe, sans attendre que la situation ne devienne critique, selon le protocole mis en place au sein de la structure.

EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT....

- S'appuyer sur les éléments favorables présents dans l'environnement de la personne et sur ses potentialités pour contribuer à l'amélioration de son état de santé (psychique notamment).
- Mener une veille et communiquer sur les observations de l'évolution de la personne : amélioration, stabilité, aggravation de la souffrance psychique malgré la mise en place d'un accompagnement.
- Veiller à la coordination des interventions auprès de la personne dans la prise en charge de la souffrance psychique, et faciliter pour cela la communication des informations (notamment par l'utilisation du cahier de liaison).

EN TERMES DE GESTION DU RISQUE SUICIDAIRE

- Prendre connaissance des instructions contenues dans les protocoles de gestion des situations de crise établis par le service ou l'établissement (protocole de gestion de crise et protocole de soutien des professionnels de la structure proposé par le service ou l'établissement).
- Solliciter l'ensemble des personnes susceptibles d'intervenir efficacement dans la prise en charge de la situation de crise (médecin traitant, secours, personnels d'encadrement, etc.).
- Communiquer autant que faire se peut avec la personne ayant accompli le geste suicidaire et la rassurer sur la mise en place de son secours.